

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15. 09. 2016

Dossier complet le

15. 09. 2016

N° d'enregistrement

F09316P0184.

### 1. Intitulé du projet

**Construction d'une serre agricole dotée d'une toiture photovoltaïque.**

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom **BERNARD**

Prénom **André**

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N° 36	Installation sur serre d'une puissance supérieure à 250 kWc

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

**Construction d'une serre à usage agricole d'une surface de 24 115 m<sup>2</sup> de type Venlo, soit une serre multi-chapelles en verre.**

**Le pan sud en toiture de la serre sera équipé de panneaux solaires photovoltaïques pour une puissance de 2.381 MégaWc.**

**Le projet pérennisera l'activité agricole familiale et permettra le développement de nouvelles cultures en diversification. Ce projet permettra également de générer la création de 3 emplois agricoles directs en phase d'exploitation.**

## 4.2 Objectifs du projet

***La serre sera exploitée par Monsieur BERNARD André dans le cadre d'une exploitation familiale de fait. Elle permettra notamment d'améliorer et d'homogénéiser la qualité de la production. Elle aura aussi pour objectif d'allonger la période de récolte grâce à des productions très précoces et très tardives. L'implantation de la serre ouvrira de nouvelles perspectives de culture.***

***En effet, l'exploitant envisage une large diversification de sa production.***

***Elle créera enfin un environnement climatique contrôlé qui permettra une lutte raisonnée et maîtrisée contre les pathogènes.***

***La toiture photovoltaïque produira l'équivalent de la consommation électrique de près de 800 foyers et la production sera injectée sur le réseau public d'électricité.***

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

***S'agissant du terrassement, il n'est pas prévu d'importants mouvements de terre, compte tenu de la faible pente du terrain.***

***Les eaux pluviales seront dirigées vers un bassin de rétention/stockage conformément à la déclaration "Loi sur l'eau", qui servira de bassin de stockage pour la récupération des eaux de pluies, réutilisées pour l'aspersion.***

***La structure acier galvanisé de la serre, recouverte de verre transparent en façade et en toiture nord, reposera sur des fondations béton extérieures, en périmètre sous les parois, avec un muret béton d'une hauteur de 30 cm par 25 cm de largeur; et sur des fondations intérieures par des dés préfabriqués de ciment de 100x14x14 cm.***

***Elle est de volume simple et constituée d'une succession de travées. Elle sera pré-assemblée en usine, et montée en moins de 8 semaines.***

***Les modules photovoltaïques seront fabriqués dans l'usine Fonroche de Roquefort, dans le Lot et Garonne. Ce sont des modules Français.***

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

***Mr BERNARD exploite aujourd'hui un foncier agricole d'une superficie de 108 hectares.***

***L'installation de la serre permettra de diversifier la production actuelle de façon notable.***

***Les cultures envisagées sont les suivantes :***

- tomates roma***
- ail frais et ail en fanes***
- concombres***
- asperges vertes***
- petit maraichage type aubergines, pommes de terre et poivrons.***

***En phase d'exploitation, 3 ETP (Equivalents Temps Plein) seront recrutés, avec le renfort de salariés occasionnels en période de forte activité (plantation, récolte, conditionnement,...).***

***De plus, les conditions de travail seront significativement améliorées et ce tout au long de l'année.***

***La centrale photovoltaïque sera suivie à distance depuis le centre de conduite de Fonroche à Roquefort. La maintenance sera effectuée par les équipes Fonroche.***

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- **Déclaration Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0. 2°)**
- **Permis de construire**

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**Autorisation de permis à construire**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur :.....	150.72 m
Largeur :.....	160.00 m
Superficie :.....	24 115 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

**Chemin de la Comtesse**  
**84100 UCHAUX**

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4° 48' 20." **46E** Lat. 44° 11' 21." **13N**

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

**Actuellement, le terrain est occupé par de la culture plein champ.**

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

**Le projet se situe en zone agricole du PLU prescrit le 27/03/2013, approuvé le 17/06/2016.**

**- PPRn Inondation du bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu prescrit le 12/11/2001 et approuvé le 24/02/2016.**

**- PPRn Feu de forêt du Massif Uchaux prescrit le 26/05/2003, approuvé le 30/09/2011.**

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- ZNIEFF terrestre Type I "Massif de Bollène/Uchaux" - 84100105 - à - de 1.5 km au nord-ouest du projet. - ZNIEFF terrestre Type II "L'Aygues" - 84125100 - à + de 2.5 km au sud-est du projet. SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SOURCE : Prim.net

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Ensemble formé par le village de Serignan-du-Comtat - 93184048 - à + de 2.5 km à l'est du projet - Ensemble formé par le village de Mornas et ses abords - 93184047 - à + de 4 km au nord-ouest du projet <b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen - STAP 83</b>
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données en ligne de la DREAL PACA - Carmen fait mention de la présence d'une réserve de biosphère du Mont Ventoux à 840 m - FR65000006. Le cours d'eau "l'Aigues" se trouve à 2.6 km du projet au sud-est. <b>Aucun impact.</b> <b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- PPRI du bassin versant de l'Aygues, de la Meyne et du Rieu prescrit le 12/11/2001, approuvé le 24/02/2016. Projet situé en zone verte à plus d'un kilomètre du vallat. <b>AUCUN IMPACT.</b> - PPRn Feu de forêt du Massif Uchaux prescrit le 26/05/2003, approuvé le 30/09/2011. <b>SOURCE : Prim.net</b>
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etat chimique des eaux souterraines : Bon état. Les agriculteurs produisent en mode raisonné avec une réduction drastique de tous les intrants. Dans ces conditions, les cultures absorbent pour leur compte, les apports et rendent l'eutrophisation des sols à un niveau proche de zéro. <b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- "Etang de la Mayre Monteuse" à 537 m au Nord-Ouest du projet. - Contrat de rivière de "l'Aygues-Aygues" en cours d'élaboration à 700 m du projet à l'est/sud-est. - Zone d'action prioritaire anguille de l'Aigues, de la limite du département de la Drôme au Rhône à + de 2.5 km au sud-est. - Zone d'action Alose de l'Aigues, de la limite du département de la Drôme au Rhône à + de 2.5 km au sud-est. <b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: Mairie - Service des Eaux</b>
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Sites inscrits :</b> - Ensemble formé par le village de Serignan-du-Comtat - 93184048 - à + de 2.5 km à l'est du projet - Ensemble formé par le village de Mornas et ses abords - 93184047 - à + de 4 km au nord-ouest du projet <b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- Directive habitats de "l'Aygues" FR9301576, à + de 2.5 km au sud-ouest du projet - Le projet se situe à plus de 6 km de la ZSC « Le Rhône Aval » FR9301590 et à 2,7 km de la ZSC « L'Aygues » FR9301576 Le terrain est déjà en activité agricole. La serre n'aura aucun impact sur les chauve-souris, notamment, car il n'y a pas d'activité la nuit et la serre n'est pas équipée d'éclairage photosynthétique (nocturne). Pas d'incidence sur l'éco-système <b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie Carmen</b>
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SOURCE: DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b>

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Irrigation des cultures grâce au réseau de distribution d'eau agricole de l'ASA de Carpentras.</li> <li>- Le projet de cultures maraîchères sous serre n'augmentera pas les prélèvements actuels. Terrains déjà en culture.</li> <li>- Economie d'eau par gestion de l'évapo-transpiration.</li> </ul> <p><b>AUCUN IMPACT</b></p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie</li> <li>- Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "Loi sur l'eau".</li> </ul>
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Travaux de terrassements effectués par déblais/remblais.</b> Terrain quasiment plat &lt;1%.</p>
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>Aucun remblai ne sera nécessaire.</b></p>
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrain utilisé en culture, pas d'intérêt écologique patrimonial.</li> </ul> <p><b>SOURCE : DREAL PACA - Cartographie CARMEN</b></p>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, car terrain agricole déjà annuellement cultivé.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sur la commune de Uchaux :</p> <p>- Rupture de barrages de Bondes à - de 6 km au nord-est.  <b>PROJET NON CONCERNE</b></p> <p>SOURCE : Prim.net</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sur la commune de Uchaux :</p> <p>- Mouvement de terrain - Tassements différentiels.  - Inondation.  - Feu de forêt.  - Rupture de barrage.  - Séisme, zone de sismicité 3 : risque pris en compte dans le projet.  <b>PROJET NON CONCERNE</b></p> <p>SOURCE : PRIM.net</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Plan de niveau 2 du plan albopictus anti-dissémination du Chickungunia et de la Dengue.  Les bassins envisagés pour la gestion des eaux de pluie ne sont pas des bassins de stockage, ils n'ont pas vocation à retenir l'eau. Il n'y aura donc pas de stagnation sur de longue période limitant ainsi la possibilité aux larves d'arriver à terme sur leur période nécessaire de développement, qui est de 5 à 10 jours selon les saisons. SOURCE : Consultation de l'EID</p>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>- Sans impact: uniquement travaux agricoles  - Le projet est entouré en partie de parcelles agricoles.</p> <p>- En phase diurne, les équipements électriques respectent les normes de l'arrêté du 17/05/2007, paru au JO N°37 du 13/08/2007.  - Aucun bruit en phase nocturne.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rejet des eaux de pluie dans les ouvrages prévus pour leur gestion.</li> <li>- Idem pour ruissellement des eaux usées agricoles.</li> <li>- Récupération des eaux de pluie dans le bassin, réutilisées pour l'aspersion.</li> </ul>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maitrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p><b>PAS D'IMPACT VISUEL</b> car:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le site est principalement entouré par des parcelles ou exploitations agricoles. Une haie, déjà existante, limite l'impact visuel pour les habitations se situant à l'est du projet.</li> </ul> <p>Le projet sera pensé de manière à atténuer l'impact visuel.</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Création de 3 ETP + des occasionnels en période de forte activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact n'est pas nécessaire, car:

- Pas d'impact environnemental sur la faune: le terrain est déjà en activité agricole. Pas d'impact significatif.
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole.
- Gestion du rejet des eaux de pluie par un réseau secondaire de fossés et un bassin de rétention/infiltration.
- Récupération et stockage des eaux de pluie pour l'aspersion.
- Pas d'impact ni de bruit, ni sur les odeurs pour les habitations rapprochées et pour les utilisateurs du site.
- Pas d'impact sur le risque naturel.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<b>X</b>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<b>X</b>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<b>X</b>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<b>X</b>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<b>X</b>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>FORMULAIRE D'EVALUATION SIMPLIFIEE DES INCIDENCES NATURA 2000.</b></li><li>- <b>Dossier agricole de l'exploitant.</b></li><li>- <b>Dessin et coupe des serres.</b></li></ul>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus **X**

Fait à

**Roquefort**

le,

**09 Septembre 2016**

Signature

